



Règlement du concours photo 2023

« *L'eau dans le 11^e* »

Article 1 : Organisateur

Les commissions Culture des Conseils de quartier Bastille / Popincourt, Léon Blum / Folie Regnault, République / Saint Ambroise, Nation / Alexandre Dumas et Belleville / Saint Maur organisent un concours photographique ouvert à tous les amateurs.

Cellule des conseils de quartiers
Concours photo 2023
Mairie du 11^{ème}
12 place Léon Blum
75011 PARIS

Article 2 : Thème

Le thème retenu est « *L'eau dans le 11^e* » (fontaines, reflets...). Les clichés devront impérativement être pris dans le 11^{ème} arrondissement de Paris. Le but étant de montrer votre regard actuel de l'arrondissement.

Article 3 : Modalité de participation

Le concours est ouvert à tous les amateurs et amatrices, enfants et adultes.

La participation est gratuite.

L'envoi des photos pour participer au concours se fera du 16 janvier 2023 au **lundi 22 mai 2023** (minuit).

Chaque participant devra transmettre un tirage photo au format 20x30 ou A4, couleur ou n&b.

Le titre de la photo, le lieu de la prise de vue ainsi que le nom du participant devront être inscrits au dos de la photo.

Les participants devront également remplir le bulletin d'inscription joint en annexe.

Les participants mineurs doivent impérativement joindre au bulletin de participation l'autorisation de l'adulte référent disponible en annexe du présent règlement.

Le cliché et le bulletin (et l'autorisation le cas échéant) devront être adressés par voie postale ou déposés à l'adresse suivante :

Cellule des conseils de quartiers
Concours photo 2023
Mairie du 11^{ème}
12 place Léon Blum
75011 PARIS

Toute photo parvenue non accompagnée d'un bulletin rempli ou toute photo et tout bulletin reçus hors délais seront automatiquement exclus du concours.

Les clichés ne seront pas restitués.

Article 4 : Critère de sélection

Le jury sera composé de conseillers de quartiers organisateurs et d'élus de la mairie du 11^{ème} arrondissement.

Il se réunira début juin.

Les photos seront sélectionnées selon les critères de qualité de la photographie (esthétisme, cadrage, créativité) et de pertinence vis-à-vis du thème proposé.

Les lauréats seront informés à la remise des prix.

Article 5 : Lots

Deux catégories sont prévues : enfants (jusqu'à 16 ans) et adultes.

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation ou réclamation, ni à leur échange ou remplacement.

Article 6 : Remise des prix et exposition

La remise des prix aura lieu le vendredi 16 juin 2023 à la mairie du 11^{ème} sous le parrainage de M. VAUGLIN, Maire du 11^{ème} arrondissement de Paris.

Par la suite, les photos feront l'objet d'une exposition itinérante dans tout l'arrondissement. Les participants seront automatiquement informés des dates.

Article 7 : Cession des droits

Le participant assure qu'il possède les droits pleins et entiers sur la photographie qu'il transmet.

Il assure également avoir l'autorisation des personnes apparaissant éventuellement sur le cliché.

Le participant s'engage à accepter l'utilisation et la diffusion par les organisateurs de la photographie déposée dans le cadre du concours :

- À l'exposition, sans restriction ni réserve, sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque. Les photos seront publiées sous le nom de leur auteur.

- Sur les supports numériques et les réseaux sociaux de la Ville de Paris, tels que Facebook, Instagram, Twitter ou autres, dans le cadre de la communication sur le concours et sur l'exposition.

Le participant conserve un droit d'usage de ses données originales.

Il est entendu que dans tous les cas, le droit moral lié à la paternité des photographies (nom de l'auteur) apparaîtra sur tous les supports les utilisant.

Article 8 : Données personnelles

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participations. A défaut, les participations ne pourront être prises en compte.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés.

En complétant le bulletin le participant autorise l'organisateur à collecter ses données personnelles suivantes : nom, prénom, adresse postale, Email et numéro de téléphone.

Tous les participants au concours, ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, disposent d'un droit d'accès, de rectification, et de suppression des données les concernant.

Article 9 : Responsabilité

Les organisateurs se réservent la possibilité de modifier, à tout moment, le présent règlement et à prendre toute décision qu'ils pourraient estimer utile pour l'application et l'interprétation du règlement. Ils se réservent également le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler la contribution, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de leur volonté et notamment en cas d'évènement constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit.

Article 10 : Mise à disposition du règlement

Le règlement du concours est disponible gratuitement

- A l'accueil de la mairie du 11^e,
- A l'accueil de la MVAC du 11^e (Maison de la vie associative et citoyenne), 8 rue du Général Renault.
- Au Centre Paris Anim' Mercœur, 4 rue Mercœur, 75011 Paris,
- Auprès de la Cellule des conseils de quartier, Mairie du 11^e. Mail : democratielocale11@paris.fr, Tél. : 01.53.27.11.05
- Par téléchargement sur le site de la mairie du 11^{ème}, <https://mairie11.paris.fr/>

Article 11 : Acceptation du règlement

Toute participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

Cette acceptation est validée par la signature du bulletin de participation joint au règlement.





Concours photo 2023

« *L'eau dans le 11e* »

BULLETIN DE PARTICIPATION

A retourner impérativement avant le lundi 22 mai minuit.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

Catégorie : Enfant (jusqu'à 16 ans) Adulte

Titre de l'œuvre :

Lieu de la prise de vue :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et l'accepte dans son intégralité.

Date : Signature (précédée de *Lu et approuvé*)



Concours photo 2023

« L'eau dans le 11e »

AUTORISATION DE L'ADULTE REFERENT

A joindre impérativement au bulletin de participation pour les mineurs

Je soussigné(e) (nom/prénom) :

en qualité de Père Mère Tuteur Référent

Demeurant :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

Autorise l'enfant

Nom :

Prénom :

Né(e) le à

à participer au concours photographique 2023 « L'eau dans le 11ème ».

Date :

Signature (précédée de *Lu et approuvé*)